

**Objet : Arrêté de circulation sur la RD 992 en traverse de St Georges de Luzençon,
Pour la réalisation de travaux du Passage à niveau à la fin de la rue du Mas de Guillou,
Avec une déviation par la rue des Assalisses, 12100 Saint Georges de Luzençon**

Le Maire de la Commune de SAINT-GEORGES DE LUZENCON

Vu la demande émise le lundi 26 mai 2025 par le conseil départemental, cellule travaux, 555 Avenue de l'Aigoual, 12100 MILLAU.

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3

Vu l'état des lieux et la limite de fait ;

ET CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier temporairement la réglementation de la circulation pour permettre le bon déroulement des travaux de réhabilitation autour du passage à niveau et sur la rue du mas de Guillou, prévu du mardi 3 juin au vendredi 20 juin 2025.

- Sur proposition de la Secrétaire Générale de mairie.

ARRETE

ARTICLE 1 : Travaux

Pour permettre le bon déroulement des travaux de réhabilitation et de réfection de la voirie, autour du passage à niveau, mais également sur la rue du Mas de Guillou, sur la RD992 en traverse d'agglomération.

Du mardi 3 juin au vendredi 20 juin 2025, la réglementation de la circulation est modifiée de la façon suivante :

- **La circulation des véhicules pourra être :**
Alternée par piquet K10 (en journée) ou par mise en place d'un sens prioritaire par panneaux B15-C18 ou par feux tricolores.
Voir plan ci-joint
- **La vitesse maximum autorisée sur le chantier pourra être réduite à 30 km/h.**
- **L'accès à la route de Craissaguet mais également à la rue du Mas de Campels sera interdit pour les deux sens de circulation.**

ARRETE n° 2025-18 du 28 mai 2025

- **Une déviation sera mise en place via la RD 73 et la rue des Assalisses.
(voir plan)**

ARTICLE 2 : Responsabilité et signalisation

La signalisation sera mise en place et maintenue pendant la durée du chantier par le conseil départemental, Cellule Travaux, 555 Avenue de l'Aigoual, 12100 MILLAU.

ARTICLE 3: Transmission

Le Secrétaire Général de Mairie, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne,

ARTICLE 4 - Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de SAINT-GEORGES DE LUZENCON.

ARTICLE 5 - Recours

Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- Un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Saint Georges de Luzençon le 28 mai 2025

Le Maire, Didier CADAUX



Plan de signalisation RD992 - PN59 à Saint Georges de Luzençon



Plan de signalisation RD992 - PN59 à Saint Georges de Luzençon

